

Dépôt d'amiante sur le site de LA TIENNE

Uniquement : Amiante lié (fibro-ciment amianté)

Déchargement le 2^{ème} ou le 4^{ème} jeudi de chaque mois entre 13h30 et 17h00.

**Prix de l'élimination de l'amiante ciment
140.00€ HT/tonne – tarif au 01/01/2016**

*Gratuit pour les particuliers : doit contacter le service déchets de la
Communauté de communes pour faire la demande.*

Demande écrite obligatoire (mail, fax ou courrier)

Préciser le lieu géographique du chantier, la quantité approximative (en kg), et une adresse postale pour l'envoi du dossier.

Délai de réponse : 1 semaine

Après acceptation de la demande, prévenir le site au plus tard la veille du dépôt, sous peine de refus. (Tél : 04.74.23.39.94)

Les déchets devront être IMPERATIVEMENT emballés de manière à éviter les envols de poussières !

Big-bag 1m3 fermé, dépôt-bag amiante, palette filmée, caisse avec couvercle
Débris moins de 20kg : sac plastique fermé ou cagette filmée.

Détail des conditions d'acceptation : <http://www.organom.fr/Amiante>